

AUTORISATION DE SOINS

En prévision des maladies ou des accidents, entraînant des interventions médicales ou chirurgicales à effectuer d'urgence, il est demandé aux parents ou tuteurs légaux de donner les informations suivantes :

Nom de l'élève : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Numéro de sécurité sociale de l'élève :
Caisse d'affiliation Sécurité sociale et adresse :

Mutuelle :

Adresse de l'élève :
Code postal : Ville :
Nom de la personne à prévenir en cas d'urgence :
N° de téléphone du lieu de travail de la mère et numéro du poste :
Adresse :
N° de téléphone de la personne à prévenir :
N° de téléphone du lieu de travail du père et numéro du poste :
Allergies médicamenteuses :
Médecin traitant :
Si nous n'arrivons pas à vous joindre, autre personne à contacter : M / Mme
Lien avec l'élève :Téléphone

Au cas où les parents ne s'estimeraient ni en mesure d'intervenir à temps, ni suffisamment informés pour choisir un médecin, il est indispensable de signer l'autorisation suivante :

Je soussigné M. Mme.....représentant légal de l'élève.....
en classe de

Autorise le médecin ou le chirurgien, désigné par le directeur de l'établissement scolaire, à pratiquer toute intervention qu'il jugera nécessaire ou à dispenser des soins à l'élève :

Fait à, le

Signature des parents :

FICHE INFIRMERIE

Elève : Classe :

Antécédents médicaux (date et maladie) :
.....
.....

Antécédents chirurgicaux (date et opération) :
.....
.....

Groupe sanguin :
L'élève est asthmatique : oui non
Si oui, quel est le traitement :

L'élève a eu l'appendicite : oui non

L'élève prend un traitement quotidien : oui non
Si oui pour quelle raison, et quel est le traitement (joindre obligatoirement une ordonnance):
.....
.....

Allergies éventuelles à certains aliments, médicaments ou autre:
.....
.....

Contre-indications pour les activités sportives : oui non
Si oui joindre un certificat médical

Indications concernant l'état de santé de votre enfant :
Lunettes oui non
Lentilles oui non
Appareil auditif oui non
Consultation spécialisée oui non
Si oui, préciser (psychologue, orthophoniste...) :

Le lycée ne dispose pas de poste d'infirmière scolaire ni de médecin. En cas d'urgence, le lycée s'efforcera de prévenir la famille, et si besoin, l'élève sera transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

Fait à, le

Signature des parents :